XIII' ANNÉE — N° 4118 — MERCREDI 26 AVRIL 1899

LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS, VIII'
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,36 — 524,45

84, Grande-Rue, 84

85, Rue des Ursulines, 85

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 672

ADVENIAT REGNUM TUUM

LA JOURNÉE

La Chambre a voté hier une proposition restreignant l'affichage électoral à des emplacements ou cadres réservés.

Elle a infligé ensuite divers échecs au gouvernement en refusant d'autoriser, comme il le demandait, les candidats aux élections législatives à se présenter en même temps dans deux circonscriptions.

M. Delcassé a répondu aujourd'hui à une question de M. Denys Cochin sur la note relative à l'accord franco-russe en Extrême-Orient.

×

Ce matin, au Sénat, suite de la discussion du budget de la guerre.

Le commencement de la séance de l'après-midi est encore consacré au budget de la guerre.

×

Les journaux anglais se montrent aujourd'hui très optimistes, relativement au but probable de la démarche des membres du gouvernement du Transvaal.

En divers Etats d'Europe on dit que l'Angleterre est maintenant très désireuse de la paix, afin d'avoir plus de liberté en Extrême-Orient.

C'est la déclaration franco-russe qui aurait amené ce revirement.

×

Quelques notables boers, qui sont en Hollande, n'ont pas confiance dans le succès des négociations, si elles s'ouvrent. Ils disent que les offres de Kitchener ne pourront être acceptées par les Boers et que, dans quelques jours, on verra la guerre continuer comme auparavant.

×

L'empereur Guillaume envoie son troisième fils, le prince Adalbert, visiter les Etats-Unis. Ce prince arrivera à New-York le 28 avril.

×

Le Sultan de Turquie a autorisé le gouvernement allemand à relever les plans de Sainte-Sophie. Trois architectes allemands sont chargés de ce travail qui durera un mois.

×

La reine-régente d'Espagne, qui est bien rétablie, assistera avec le roi aux grandes solennités religieuses de la Semaine Sainte.

Elle signe aujourd'hui les grâces des condamnés à qui on fait remise de leur peine à l'occasion du Vendredi-Saint.

A Séville, il y a déjà tant de voyageurs accourus pour les fêtes de la Semaine Sainte, que les hôtels refusent d'en recevoir davantage.

×

S. Em. le cardinal Missia, évêque de Goritz, vient de mourir subitement d'une attaque d'apoplexie.

CHRIST DE CHARLES QUINT

De ce célèbre *Christ*, un artiste a fait de belles photographies sur papier platine, qu'on trouve à la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, aux prix suivants :

Format..... 6 1/2 × 9 : 0 fr. 25;
Format..... 18 × 24 : 1 fr. 50;
Format..... 30 × 40 : 2 fr. 50;

Pari en sus

LA PROVIDENCE

La Providence a des vues impénétrables et déjoue les vains calculs des hommes. Sans cependant empiéter en rien sur la liberté humaine que Dieu veut laisser entière, depuis les plus grands événements jusqu'aux plus petits détails de la vie de chacun, tout se trouve dirigé par une main invisible.

Nous assistons au spectacle le plus étonnant qu'ait peut-être jamais vu l'histoire : celui d'un vieillard plus que nonagénaire dépouillé injustement de toute puissance temporelle, abandonné de la nation qui dans le cours des siècles avait toujours rempli son rôle de fille aînée de l'Eglise et jouissant cependant de la puissance morale la plus haute qui soit au monde, au milieu de la vénération de toutes les nations qui viennent s'associer aux fêtes qui couronnent les vingt-cinq ans d'un des plus glorieux pontificats dont peut se glorifier l'Eglise.

Ni les ans, ni les événements, ni les hommes n'ont pu rien enlever à l'étonnante vigueur intellectuelle et à la grandeur morale de ce vieillard. N'y a-t-il pas là le doigt de Dieu?

Et si, en ce jour de la fête de Notre-Dame de Salut, nous reportons nos regards plus près de nous, nous pouvons nous rappeler que l'année dernière, à cette même date, fut voté l'article 14 de la loi contre les Congrégations, que le vote de l'ensemble de la loi fut consommé le 29 mars, le Vendredi-Saint. La Providence en laissant s'accomplir de tels actes en de pareils anniversaires ne semble-t-elle point porter un défi aux projets de nos sectaires et vouloir nous montrer que sans Dieu nous ne pouvons rien faire, qu'Elle dispose d'une puissance infinie et qu'Elle se rit des complots des méchants.

Une première réponse de la Providence aux actes accomplis l'année dernière vient d'être donnée par les jugements de Dieu et de Saint-Etienne; et si, de notre côté, nous faisons notre devoir, une réponse plus complète sera faite à nos députés dans quelques semaines, en chassant du Palais-Bourbon les sectaires et en les remplaçant par des hommes libraux et honnêtes.

Il y a deux ans, toujours à cette même date de la fête de Notre-Dame de Salut, fut prise la résolution qui permit à la *Croix* de se maintenir, de se développer, et suivant une parole qui définit mieux que toute autre la pensée de l'immense majorité de ses lecteurs, « de rester la *Croix* ».

Certes, plus que jamais, pendant ces deux années, l'action de la Providence se manifesta pour nous. Avec les plus faibles et les plus humbles instruments, Dieu permit qu'un bien immense fût réalisé. Il voulut que la *Croix* fût triomphante en étant toujours un signe de contradiction, et que la persécution dont ses fondateurs furent l'objet de la part d'un gouvernement sectaire, servît, au contraire, à l'affermir et à la développer.

Aujourd'hui nous arrive un honneur bien immérité, non pour l'œuvre, mais pour celui qui la dirige. Je n'insisterai pas sur cette appréciation dont la vérité est trop évidente à mes yeux; mais, au nom de l'œuvre de la *Croix*, je me ferai l'interprète de notre reconnaissance.

Je me tournerai d'abord vers notre *bien-aimé Père*, S. S. Léon XIII, et je lui enverrai de nouveau l'assurance de notre filiale gratitude et de notre dévouement le plus complet. Comme l'officier sur le champ de bataille qui se voit décoré, grâce à la vaillance de ses troupes, je suis fier de la distinction qui nous est accordée et j'en exprime au général en chef toute notre reconnaissance.

C'est le jour de la fête du glorieux Patron de l'Eglise universelle que cette nouvelle m'est parvenue, c'est le jour de la fête de notre Reine et Protectrice du ciel, Notre-Dame de Salut, qu'il m'est doux d'en exprimer ma gratitude. Et cette gratitude remonte jusqu'aux fondateurs de cette œuvre de presse qui, comme il arrive souvent dans les desseins insondables de la Providence, n'ont pas eu sur la terre la récompense de leurs travaux. Dieu se réserve et ne les oubliera pas.

Mais surtout cette gratitude monte vers Dieu, auteur de tout bien, à qui nous ne pouvons rendre mieux grâces qu'en promettant de travailler avec une nouvelle ardeur à la réalisation de ce vœu qui est notre devise et tout notre programme :

Adveniat regnum tuum.

PAUL FERON-VRAU.

ROME

Mort d'un cardinal

Une dépêche de Rome du 24 mars annonce la mort, à Goritz, de S. E. le cardinal Missia, évêque de cette ville.

Ce cardinal est mort subitement, d'une attaque d'apoplexie.

Sa mort porte à six le nombre des chapeaux vacants dans le Sacré-Collège.

GAZETTE DU JOUR

PAS D'AUMONIER

Dans les préparatifs pour le voyage de M. Loubet en Russie on avait, en même temps que l'on désignait les officiers chargés de commander la division navale, parlé d'un aumônier qui serait également désigné pour embarquer sur l'escadre.

L'*Agence Havas* publie aujourd'hui cette note :

« *En vertu d'instructions ministérielles, aucun aumônier n'embarquera sur la division navale.* »

Eh bien, nous n'hésitons pas à le dire, M. Loubet a tort de laisser prendre de pareilles instructions ministérielles.

Il est parfaitement loisible au président de la République et à ses ministres de s'exposer à mourir en pleine mer sans l'assistance d'un prêtre. C'est affaire à eux. Mais c'est un acte d'abominable intolérance de priver de leur aumônier les petits marins qu'ils obligent à leur faire escorte.

M. Loubet, en permettant cette incongruité au sectaire de Lanessan, encourt une grave responsabilité morale.

SOIXANTE ANS DE DÉVOUEMENT

Le ministre de l'Intérieur et des Cultes vient de décerner une médaille d'honneur en argent de l'Assistance publique à Mme Marie-Louise Sanquer, en religion Sœur Marie-Louise, infirmière à l'hospice des aliénées de Morlaix depuis plus de soixante ans.

Soixante ans de dévouement au milieu des aliénés! On avouera que cela vaut bien, même en ce monde, une médaille d'argent.

Lorsque l'on porte une cornette, il faut être assez robuste pour devenir centenaire si on ne veut pas gagner le ciel bien avant d'avoir gagné la médaille!

LES GENS DE L'UNITÉ NATIONALE

Deux enseignements, l'un libre, l'autre officiel. C'est contraire à l'unité nationale, et il faut supprimer au plus tôt l'enseignement libre. Telle est la théorie de nos jacobins et la raison de leur haine contre les débris de la loi Falloux.

Or, voici un fait qui fera comprendre ce que les instituteurs officiels entendent par l'unité nationale.

A Paris, dans une fête enfantine organisée par l'association des instituteurs du XIX° arrondissement, ces instituteurs ont supprimé du programme le chant de la *Marseillaise* pour y substituer le chant national allemand *Die wacht am Rhein* (La garde du Rhin).

C'est ce chant qui servit de marche triomphale aux Allemands lorsqu'ils entrèrent dans Paris en 1871.

On parle d'une question sur cet incident à la séance du Conseil municipal de Paris qui subventionne ces instituteurs.

L'unité nationale est entre de bonnes mains.

UN CRI DE RALLIEMENT

On nous écrit de Saint-Flour que depuis quelque temps le couvent des Carmélites de cette ville est assiégé chaque soir par une bande d'individus qui brisent à coups de pierres les vitres de la chapelle et lapident la porte d'entrée en poussant de sauvages hurlements.

C'est le cri de : « Vive Hugon! » le député ministériel de Saint-Flour, qui sert de ralliement aux Vandales.

Rien de plus significatif, n'est-ce pas? que de voir le nom d'un député ministériel servir ainsi à des pillards d'église et de couvent pour s'encourager dans leurs méfaits.

Les électeurs de Saint-Flour ne s'y trompent pas, et en votant contre le ministériel Hugon ils voteront pour l'ordre dans la rue et contre les sauvages agresseurs de pauvres femmes qui ne demandent qu'à prier en paix.

DÉFENSE MINISTÉRIELLE ET VIDANGE

On sait que la ville de Lyon est sous le joug de la défense ministérielle représentée par le jacobin Augagneur.

Ce sous-Waldeck sévit avec une intensité qui ne recule devant aucune manifestation aussi ridicule, aussi grotesque soit-elle.

En voici un exemple :

Il existe à Lyon une Société de vidange, dite la *Lyonnaise*. Il paraît que les administrateurs de cette Société ont des idées qui déplurent à M. Augagneur, et ce proconsul prit aussitôt un arrêté interdisant à la *Lyonnaise* de procéder à des opérations de vidange sur le territoire de Lyon. »

Toute la ville était menacée d'une horrible submersion parce que M. Augagneur estimait dangereux pour la défense ministérielle que les vidanges fussent faites par la *Lyonnaise*. Pour parer à un danger imminent, de nouveaux administrateurs ont été nommés, et l'arrêté aussitôt rapporté.

C'est tout ce qu'il y a de plus gai et tout ce qu'il y a de plus triste à la fois.

Désormais, pour être vidangeur, il faudra se faire décerner un brevet de jacobinisme.

Nous en sommes là!

FOLIE SECTAIRE

Les habitants de Wimille (Pas-de-Calais) ont été fort étonnés, il y a quelques jours, en apercevant un homme en chemise perché sur le clocher de l'église qu'il s'évertuait à démolir. Ce n'est qu'avec beaucoup de difficultés qu'on put le faire descendre. Il était ensanglanté.

Ce malheureux était en proie à une fureur antireligieuse. Son cerveau n'avait pu résister aux excitations des journaux genre *Lanterne* qu'il lisait habituellement, et il criait qu'il voulait abattre la croix du clocher et démolir l'église.

C'EST NOUS QUI SONT LES PRINCES

On raconte qu'un député socialiste-radical-démocrate du Reichstag allemand vient d'être « victime » d'une singulière méprise. On l'a pris pour un prince.

M. Gens — c'est le nom du député — se rendant de Dessau à Berlin, avait pris place dans un compartiment de 1re classe « réservé ». Quand on est socialiste-démocrate, on ne voyage pas avec le commun des mortels.

Par le même train — mais dans un compartiment de 1re classe ordinaire — le prince Edouard d'Anhalt-Dessau se rendait à Wittenberg où il était attendu par les autorités locales et la population.

— Wittenberg, tout le monde descend!

A peine M. Gens eut-il mis le pied sur le perron qu'il se vit entouré par des gens graves et respectueux qui le traitaient de « Monseigneur! »... « Votre Altesse! »...

Et pendant ce temps le prince Edouard d'Anhalt-Dessau sortit de la gare inaperçu, comme un vulgaire socialiste.

Ce qui prouve que les *socialos* allemands ont les mêmes vertus (!) que les nôtres.

UN AVERTISSEMENT

Au moment où les liquidateurs judiciaires et officiers ministériels, dociles au gouvernement franc-maçon qui, depuis trop longtemps, hélas! dirige les affaires de notre pays, se disposent, après avoir violé le paisible domicile des religieux, à procéder à la vente des biens des Congrégations, il ne sera pas sans intérêt de mettre sous les yeux de nos lecteurs les lignes suivantes que nous empruntons à la *Semaine religieuse* du diocèse de Nîmes, portant la date du dimanche 10 novembre 1901 :

Excommunication. — Les officiers ministériels liquidateur et notaire, tous deux catholiques, dont nous voulons taire les noms par égard pour leurs familles, nommés pour violer le domicile des Carmélites, s'emparer de leur mobilier et le mettre en vente, ont été dûment avertis de l'excommunication qu'ils encouraient.

Voici le texte de l'excommunication portée par les lois de l'Eglise contre tous ceux qui, d'une manière quelconque, usurpent les biens des Congrégations religieuses ou concourent à leur aliénation, soit que, députés ou sénateurs, ils votent la confiscation, soit que, ministres ou agents du pouvoir, ils la fassent exécuter, soit qu'ils achètent ou louent des biens qui ne peuvent leur appartenir :

1° Quiconque concourt à l'aliénation de ces biens des religieux par achat, location, recel, se rend coupable d'injustice et de vol et est tenu à restitution.

2° Les acquéreurs de ces biens volés par le fisc ne peuvent jamais (à moins d'une autorisation positive du Souverain Pontife comme cela a eu lieu après la grande Révolution) en devenir les détenteurs et les propriétaires légitimes. Ils ne peuvent ni les conserver ni les transmettre par contrat de vente, d'échange, de louage, par donation, par testament. Tout acte de propriété de leur part concernant ces biens est frappé de nullité, et il ne conférera aucun droit sur ces biens au tiers en faveur duquel il aura été fait. Ainsi, la location d'un immeuble enlevé par le fisc sera absolument nulle.

3° Comme il s'agit des biens ecclésiastiques, il y a excommunication contre quiconque aura la témérité de mettre en vente, d'acheter, de louer, de recéler, etc., ces mêmes biens dont le fisc veut s'emparer.

En 1897, le vicaire général de l'évêque de... demanda à la Sacrée Pénitencerie si ceux qui achètent les biens des religieux vendus par le fisc, parce que les mêmes religieux refusent de payer l'impôt imposé par la loi civile, tombent sous le coup de l'excommunication réservée au Souverain Pontife.

Voici la réponse de la Sacrée Pénitencerie, à la date du 27 mai 1897 :

« La Sacrée Pénitencerie, après mûre considération, répond : Les acheteurs dont il s'agit tombent sous l'excommunication réservée au Souverain Pontife, en vertu du chapitre XI. » (Session 22 *de Reform.* du Concile de Trente).

Or, que dit le Concile de Trente au lieu cité? — Il frappe d'anathème « quiconque, clerc ou laïque, fût-il empereur ou roi, qui aura la présomption, par lui-même ou par autrui, par force ou par crainte, etc., d'usurper ces biens, revenus, etc., ou d'empêcher qu'ils ne soient perçus par ceux auxquels ils appartiennent. »

L'usurpateur ou le détenteur restent sous le coup de cet anathème, jusqu'à ce qu'il y ait restitution intégrale à qui de droit et qu'il ait obtenu l'absolution du Souverain Pontife.

M. LOUBET EN RUSSIE

LA DIVISION NAVALE

L'amiral Roustan, désigné pour commander la division navale qui doit aller en Russie, a choisi comme chef d'état-major le capitaine de vaisseau de Saint-Sauveur, du *Bougainville*.

LES AMÉNAGEMENTS

Brest, 25 mars. — M. Edmond, ingénieur de 1re classe, chef de la mission envoyée au port de Cherbourg pour étudier les aménagements et décors qui ont servi au *Cassini* lors des dernières fêtes franco-russes, a eu à ce sujet un long entretien avec l'amiral Roustan. Les aménagements de Cherbourg sont défraîchis. Ils ne serviront pas au prochain voyage du président. Le port de Brest en confectionnera de nouveaux très luxueux.

LES AMIS DU MINISTÈRE

Un officier du 10e chasseurs à cheval, à Moulins, ayant été pris à partie dans le *Radical de l'Allier*, journal radical-socialiste franc-maçon, cravache publiquement le rédacteur en chef de cette feuille.

Un journal de Moulins dit apprendre de bonne source que MM. Ville, Péronneau, Delarue et Gacon, députés ministériels, désireux de venger le rédacteur en chef de leur journal des voies de fait dont il a été l'objet, feraient en ce moment les plus instantes démarches auprès du ministre de la Guerre pour obtenir le changement de garnison du 10e chasseurs.

Et ils obtiendront ce changement, le général André peut-il refuser quelque chose à ses amis politiques? Il décorera probablement le journaliste qui passe son temps à calomnier les officiers.

HYPOCRITES!

Je le dis sans fausse honte : je suis converti, converti d'une impression ultra pessimiste à l'endroit des élections.

Il y a deux mois, tout semblait compromis : aujourd'hui, c'est le contraire, et à moins de fermer les yeux à l'évidence, il faut voir le mouvement d'opinion, lent d'abord, s'accentuant chaque jour davantage et finalement appelé à balayer ce qui nous opprime. Le bienfaisant orage s'élève!

Les choses violentes ne peuvent durer; les combinaisons d'intrigants sectaires sont impuissantes à triompher indéfiniment de la volonté libérale d'une grande nation : il lui suffit de se réveiller et de se reprendre.

Voyez plutôt la crainte planant sur le camp de l'ennemi : les désertions y sont imminentes : plusieurs prudents bouclent leurs malles; autre comparaison : les rats sortent du navire menacé.

Les prudents, comme les rats, peuvent se tromper..... mais ce qui ne trompera pas l'observateur attentif, c'est la vue du phénomène psychologique étrange qui se manifeste dans l'intellect de ces assemblées avilies, à la solde du ministère antinational.

Voilà bien la démence réservée à ceux que, au dire des anciens, Jupiter voulait perdre.

Comment, en quelques jours, accumuler plus d'actes accusateurs, incohérents, contradictoires?

L'amnistie faite et défaite en une fin de séance;

Le mandat législatif allongé de deux ans par une *majorité* telle quelle; on pointe, on repointe et finalement le vote se réduit à l'œuvre de la minorité! Personne ne veut plus en être, et le Sénat s'apprête à passer l'éponge sur l'aventure.

C'est de l'affolement! Les convives ont bon appétit : ils passent par des alternatives de crainte et de confiance, se demandant s'ils seront invités au prochain repas; suivant qu'ils espèrent plus ou moins, ils le réclament à quatre ou à six services.

Six services avec un budget à chaque service, peut-être n'est-ce pas trop pour d'excellents estomacs; mais pour les serveurs, pour l'amphitryon surtout, c'est dur!

L'amphitryon se sent averti : sa table conquise, sa maison envahie, ses provisions gaspillées..... comme il va fermer sa porte!

Le retour à la sagesse, nous voulons dire aux quatre ans, n'y changera rien, l'éveil est donné : on a vu la loi électorale modifiée non dans un but d'intérêt général, mais sous le coup de mesquines préoccupations individuelles.

La lettre des lois en vigueur peut s'y prêter, leur esprit nullement!

Cette entreprise n'a pas violé la Constitution, c'est possible! Elle révèle chez ceux qui l'ont imaginée une ténacité à rester en place, faite pour donner à réfléchir.

Le public même le plus confiant, le plus flottant si l'on veut, n'est pas sans s'apercevoir qu'il est étrangement traité par ses gouvernants.

Les actes sont constamment la contradiction des paroles : de la liberté, inscrite sur les monuments, divinisée en façon de génie sur les plus hautes colonnes, invoquée dans tous les discours officiels, on sait ce qu'on en a fait.

Ne parlons pas de l'égalité, ce mot n'est qu'un vain son; et la fraternité? bonne pour les frères trois points..... et encore!

La souveraineté du peuple : voilà la base de la démocratie des droits de l'homme; souveraineté, soit dit en passant, radicalement différente de celle qui admet la possibilité d'une délégation définitive : souveraineté tellement *inamissible*, suivant le mot de Gambetta, que le peuple ne peut l'aliéner et doit de plus en plus l'exercer par lui-même.

Sans doute le peuple doit avoir recours à des mandataires; une impossibilité matérielle l'empêche de se rassembler au nombre de dix millions d'individus pour faire des lois, mais ces mandataires doivent être à ses ordres, assujettis à d'exactes redditions de comptes et, dans

INFORMATIONS DU SOIR

ÉCHOS DU SÉNAT

LE MANDAT DE SIX ANS

La Commission des lois électorales s'est réunie sous la présidence de M. Wallon; elle a entendu le président du Conseil qui s'est déclaré partisan du mandat de six ans; mais celui-ci croit que cette mesure est trop grave pour être prise sans étude sérieuse.

La Commission et le gouvernement sont en somme d'accord pour ne rien hâter et pour étudier la proposition plus sérieusement de disjoindre le mandat de six ans des autres lois électorales.

Après le départ de M. Waldeck-Rousseau, la Commission, examinant à nouveau la question du mandat de six ans, s'est prononcée contre.

Au sujet des circonscriptions électorales, elle a décidé de consulter le Conseil général de l'Ardèche sur les modifications des arrondissements de Tournon et d'Annonay.

Elle a rejeté le projet de loi sur l'affichage et elle a chargé M. Savary de faire le rapport.

Quant aux fraudes, elle a décidé que les tribunaux auraient la faculté de prononcer la privation des droits civiques.

4e DOUZIÈME PROVISOIRE.

Dans les couloirs du Sénat, il est question d'un prochain dépôt d'un 4e douzième provisoire.

M. Cailleux, paraît-il, serait dans l'impossibilité de se servir du budget qui sera voté un jour seulement avant la fin du mois.

LA COMMISSION DES FINANCES

La Commission des finances s'est réunie et a décidé de proposer de 69 à 73 millions l'emprunt qui sera émis; elle a cru cette augmentation nécessaire par suite du vote de ce matin accordant 4 millions au ministre de la Guerre pour les fortifications.

LA GUERRE DU TRANSVAAL

L'agence *Paris-Nouvelles* publie les deux dépêches suivantes :

Bruxelles, 25 mars. — Je me suis rendu chez le Dr Leyds afin de lui demander des renseignements sur le voyage du gouvernement boer au Transvaal.

Le Dr Leyds m'a autorisé de déclarer qu'il refusait toute interview dans les circonstances présentes si graves qui lui imposaient la plus grande réserve.

Amsterdam, 25 mars. — M. Fischer, le délégué de l'Etat Libre d'Orange, a déclaré, au cours d'une interview, qu'il était tout à fait confiant dans le succès final de la cause boer.

D'après le rapport boer en date du 15 février, le général Botha venait de remporter deux victoires et avait pu ainsi se ravitailler en vivres et en munitions.

Comme il arrive fréquemment, ces succès remportés par les Boers avaient été passés sous silence dans les rapports anglais.

La condition des commandos dans le Transvaal, l'Etat d'Orange et au Cap pouvait être considérée comme étant très bonne, car ils avaient des vivres, des munitions et des fusils « Lee Metford » en abondance.

Les Boers se trouvaient seulement à court de vêtements, mais en étaient toutefois mieux pourvus que l'année précédente. L'esprit général était excellent, et ni Steijn, ni de Wet ne pensaient à cesser la lutte.

LA FÉDÉRATION DES MINEURS

Saint-Etienne, 25 mars. — M. Beauregard a été nommé secrétaire de la fédération des mineurs de la Loire en remplacement de M. Cotte, démissionnaire.

On télégraphie de Vienne que le village de Kümberg est actuellement la proie des flammes; une quarantaine de maisons sont déjà détruites

A TRAVERS LA PRESSE

JOURNAUX DE MARDI SOIR

LES VOLEURS D'ENFANTS

De l'*Univers* :

M. Brisson fait distribuer dans sa circonscription une petite brochure ornée de sa sympathique tête et consacrée — vous l'avez deviné peut-être — à pourfendre « la Congrégation ».

La Congrégation, c'est tout ce que vous voulez : les religieux d'abord, puis les anciens religieux, puis les prêtres séculiers et les laïques assez osés pour profiter de la liberté d'enseignement, comme si les droits étaient faits pour qu'on en use!

M. Brisson fait l'horrifique récit des méfaits de son Croquemitaine, et conclut en déclarant qu'il faut rétablir, bon gré mal gré, l'« unité morale » de la nation, en obligeant tous les enfants à recevoir un enseignement idéatique, distribué par l'Etat.

Le vieux bonze du radicalisme sectaire oublie de nous dire pourquoi MM. Rochefort, Drumont, Coppée, sans compter des milliers d'autres, font une guerre si ardente au ministère, quoique ayant été élevés dans des lycées.

Il ne paraît donc pas que l'internement de toute la jeunesse française, *manu militari*, dans les casernes universitaires, ait eu sur la magique vertu de produire l'unité dans les esprits.

Du reste, les journaux chers à M. Brisson ne cessent de dénoncer aux foudres du gouvernement les professeurs d'un grand nombre de lycées, et de comparer ceux-ci à des « jésuitières ». Alors, quoi? et à qui se fier?

En tous cas, la brochure de M. Brisson rendra aux pères de famille du Xe arrondissement de Paris un grand service, celle de leur apprendre l'épithète exacte dont il convient de faire suivre le nom de ce lunaire raseur, après l'énumération de ses dignités et ferblanteries maçonniques.

M. Brisson peut écrire sur ses affiches, en grosses lettres : « Candidat des voleurs d'enfants. »

G. d'A.

ÉCHEC ET MAT

De la *Liberté* :

Nous l'avions pourtant charitablement averti De son côté, l'honorable M. Waddington, rapporteur du budget de la guerre, au Sénat, s'était efforcé de lui faire comprendre le danger qu'il allait courir.

Cet homme n'a rien voulu savoir; il a joué sa partie et, selon nos prévisions, il a été battu à plates coutures.

Ce fut un spectacle amusant pour la galerie. En moins de 20 minutes, M. de Freycinet, que F∴ André avait commis l'imprudence de provoquer, le roula dans la farine.

Il le prit au collet délicatement, le secoua comme un pantin, lui mit sous le nez ses mensonges et ses sophismes, désarticula sa pauvre argumentation, coupa toutes ses ficelles et le laissa choir à ses pieds inerte et ridicule.

Et, quand M. de Freycinet abandonna cette loque informe, M. Boudenoot la piétina. Le Sénat applaudissait.

A une énorme majorité, le chambardement de l'état-major général fut repoussé, F∴ André n'obtint même pas le rétablissement d'un crédit de 200 000 francs, supprimé par la Commission des finances, au chapitre des établissements de l'artillerie. L'effondrement fut complet, irrémédiable.

Après une pareille défaite, un ministre de la Guerre soucieux de sa dignité serait pris son chapeau et serait aller à l'Elysée remettre sa démission entre les mains du président de la République.

C'est une idée que le F∴ André n'a pas eue. 191 sénateurs lui ayant botté le bas des reins, notre imperturbable loufoque est rentré radieux dans son hôtel de la rue Saint-Dominique, servant avec frénésie son marouflin ministériel et fredonnant la *Carmagnole*. Il était enchanté de sa journée.

Dans la soirée, une entrevue, plutôt fraîche, avec le président du Conseil, lui a fait vaguement comprendre ce qui s'était passé, et, dans la nuit, F∴ André a rêvé qu'une souris blanche trottinait sur son crâne, qu'elle dépiautait tranquillement et vidait comme une noisette.

Ce matin, il ne parlait que de retourner sa veste et de changer son fusil d'épaule. Le Sénat a du bon.

M. G.

L'AGONIE DE LA CHAMBRE

Du *Journal des Débats* :

Il est heureux pour le régime parlementaire que le public n'attache pas une grande importance aux débats qui se poursuivent cette semaine à la Chambre.

Cette assemblée, suivant le mot de M. Ribot, « ne sait pas finir ».

Ses derniers jours se passent en discussions convulsives sur des propositions mal étudiées, improvisées le plus souvent en séance, votées ou rejetées au hasard de l'impression du moment, en présence d'un gouvernement tout désemparé par l'absence de son chef, et au nom duquel l'infortuné M. Leygues n'ose pour ainsi dire plus exprimer d'opinion, tant il est sûr d'avance que la Chambre n'en tiendra pas compte.

Pour l'instant, la « meilleure défense républicaine » consisterait à baisser le rideau sur ce spectacle qui n'a rien de flatteur pour la République.

Il est clair que la plupart des députés ne sont plus que des candidats, affolés par la perspective de reparaître devant leurs électeurs, après s'être associés, durant quatre ans, à une politique bien différente de celle qui figurait sur leurs professions de foi.

EGLISE CAMBRIOLÉE

Lorient. — Des voleurs se sont introduits dans l'église d'Hennebont en fracturant la porte de la sacristie. Ils éventrèrent les tronc, en vidèrent le contenu et s'emparèrent de plusieurs calices en or.

UN CONSEIL D'ENQUÊTE

Toulon, 25 mars. — Les sept hommes du torpilleur *174*, qui avaient été condamnés par le Conseil de guerre de Toulon pour désertion à Alger et qui avaient été ensuite graciés par le président de la République, ont été, conformément au règlement, traduits hier devant le Conseil d'enquête présidé par le capitaine de frégate de Gueydon.

Les matelots Le Troadec et Rustel ont été acquittés, les matelots Devauchelle, Rauchere et Bonnel ont été remis apprentis marins, le quartier-maître Pont a été rétrogradé d'une classe et le quartier-maître Ridet cassé de son grade.

(*Paris-Nouvelles.*)

Dijon, 25 mars. — Un grève vient d'éclater parmi les terrassiers de la ligne en construction d'Epinac à Dijon, sur le territoire de la commune d'Yvry-en-Montagne (Côte-d'Or).

PALAIS DE JUSTICE

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LA TUBERCULOSE

Un ouvrier atteint de la tuberculose, victime d'un accident de travail qui transforme son état en infirmité permanente, peut-il réclamer le maximum de la pension attribuée par la loi de 1898?

— Non, a répondu le tribunal de la Seine.

— Oui, vient de répondre la 7e Chambre de la Cour, en décidant que le traumatisme occasionné par l'accident du travail, ayant sensiblement aggravé l'état du tuberculeux, rendait le patron responsable des suites de l'accident.

LE MARIAGE DU DÉPUTÉ DAVID

La 1re Chambre du tribunal civil de la Seine a rendu aujourd'hui son jugement dans le procès en maintenée d'opposition intenté par Mlle Troussel à ses parents en vue de se marier avec M. Henri David, député ministériel du Loir-et-Cher.

Le tribunal a fait droit à la requête de la jeune fille.